

## Du mieux pour le déficit de la Sécu, l'Assurance-maladie toujours mauvaise élève

07.06.2016



Crédit Photo : AFP

Contenir le déficit de la Sécurité sociale sous la barre des 10 milliards d'euros : l'objectif gouvernemental devrait être tenu en 2016, notamment grâce aux bons résultats des branches famille et retraite. Mais les dépenses de santé continuent de grever les comptes malgré les efforts historiques via l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (ONDAM).

L'an prochain, le déficit cumulé du régime général (maladie, retraite, famille, accidents du travail) et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui verse le minimum vieillesse et les cotisations retraites des chômeurs, devrait ainsi s'établir à 9,1 milliards d'euros (contre une impasse de 10,8 milliards cette année), selon le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), consulté par « le Quotidien » et présenté ce mardi.

Soldes par branches du régime général et du FSV (2012-2015)

*en milliards d'euros*

	2012	2013	2014	2015	2016 (p)
Maladie	-5,9	-6,8	-6,5	-5,8	-5,2
Accidents du travail	-0,2	0,6	0,7	0,7	0,5
Retraite	-4,8	-3,1	-1,2	-0,3	0,5
Famille	-2,5	-3,2	-2,7	-1,5	-1,0
<b>Régime général</b>	<b>-13,3</b>	<b>-12,5</b>	<b>-9,7</b>	<b>-6,8</b>	<b>-5,2</b>
FSV	-4,1	-2,9	-3,5	-3,9	-3,9
Vieillesse y compris FSV	-8,9	-6,0	-4,6	-4,2	-3,5
<b>Régime général + FSV</b>	<b>-17,5</b>	<b>-15,4</b>	<b>-13,2</b>	<b>-10,8</b>	<b>-9,1</b>

## Evolution des soldes du régime général de Sécurité sociale



Touraine se réjouit d'avoir diminué « l'héritage » négatif

Avec un solde amélioré dans toutes ses branches, le déficit du seul régime général (salariés du privé), hors FSV, s'établirait à 5,2 milliards en 2016, « son plus bas niveau depuis 2002 », s'est félicitée lundi Marisol Touraine.

Selon la ministre, « le gouvernement aura ainsi réduit de 70 % le déficit dont il a hérité », tout en « respectant les orientations de gauche auxquelles » elle se dit « attachée : pas de déremboursement, pas de franchise, une meilleure prise en charge des patients ». « C'est un message fort contre le fatalisme, qui prouve que la volonté politique paie », a-t-elle plaidé.

Côté retraites, la branche du régime général serait bénéficiaire l'an prochain (500 millions d'euros), une première après plus d'une décennie de déficits, notamment grâce au relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans (adopté en 2010) et à de faibles revalorisations des pensions.

La branche AT-MP (accidents du travail) devrait également rester excédentaire, de 500 millions d'euros, contre 700 millions en 2015. Autre bonne élève, la branche famille poursuivrait son redressement notamment grâce à la modulation des allocations familiales entrée en vigueur l'année dernière. Son déficit se réduirait ainsi de 500 millions d'euros par rapport à 2015, à 1 milliard.

La CNAM concentre les déficits

Selon la Commission des comptes, le déficit du régime général resterait donc très largement imputable à celui de sa branche maladie (- 5,2 milliards d'euros en 2016 contre - 5,8 cette année). Un niveau élevé au regard des efforts historiques fournis dans le secteur de la santé, avec une augmentation des dépenses que le gouvernement veut limiter à 1,8 % l'an prochain (contre 2 % en 2015).

## Evolution des dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM



Sans politique de régulation, les dépenses de santé progresseraient de 4 % environ en tendance annuelle, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques.

Entre 2015 et 2017, plus de dix milliards d'euros d'économies sont demandés à l'Assurance-maladie dans le cadre d'un plan triennal qui mise notamment sur le développement de l'ambulatoire (moins d'hospitalisations, plus de soins en ville) et des génériques.

Les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital, s'inquiètent de voir leurs marges de manœuvre se réduire drastiquement, tandis que certains coûts, comme ceux des médicaments innovants contre l'hépatite C ou le cancer, pèsent lourdement sur l'Assurance-maladie.

C. D. (avec AFP)

Source : Lequotidiendumedecin.fr

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts | [Poursuivre](#) - [En savoir plus](#)

- Masquer